

Le 4 octobre 2019.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre, à 19 Heures, le Conseil Municipal de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Dix

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/09/2019.

Présents : Mrs Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, KLUPINSKI Charles, DELHOOFS Marie-Hélène, MACHEBEUF Sylviane, PESTANA Laurence.

Absents excusés : Mme MIOCHE Chantal et Monsieur LE PROVOST Xavier.

Pouvoir : Monsieur PEREIRA José à Monsieur MASSON Yannick.

Secrétaire de séance: Madame MACHEBEUF Sylviane.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 3 octobre 2019, à 19 heures, a pris les décisions suivantes :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2019 :**
Le conseil municipal approuve, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2019.
- 2. Retrait d'une délibération entachée d'illégalité :**
Le Conseil municipal accepte, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de retirer sa délibération en date du 4 août 2016 par laquelle il manifestait sa volonté de s'opposer au déploiement des compteurs d'électricité Linky sur le territoire de la Commune de QUEUILLE, et autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un de ses Adjoints, à signer et transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et à ENEDIS.
- 3. Travaux d'assainissement programmés pour 2020, et demande de subventions :**
Le Conseil municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'ensemble du programme de travaux d'assainissement aux Chanôts (rue Traversière et Route de Fauvre) et dans le Bourg, pour un montant total estimatif s'élevant à 93 450 € H.T.,
Il approuve également le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

DEPENSES

• Travaux subventionnables :	71 850.00 €
• Contrôles des travaux :	3 000.00 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage :	3 100.00 €
• Frais de publication :	1 500.00 €
• Pose d'un compteur d'électricité :	2 000.00 €

Total subventionnable : **81 450.00 €**

• Extension réseau eaux usées sur 40 mètres :	12 000.00 €
---	-------------

Dépenses totales H.T. :	93 450.00 €
T.V.A. 20% :	18 690.00 €
Dépenses totales T.T.C. :	<u>112 140.00 €</u>

RECETTES

• Subvention Département du PDD (35%) :	28 507.50 €
• Subvention Agence de l'Eau (20%) :	16 290.00 €
• T.V.A. 20% :	18 690.00 €
• Autofinancement ou emprunt si nécessaire :	48 652.50 €

Recettes totales T.T.C. : 112 140.00 €

Il autorise Monsieur le Maire, ou en son absence l'un des Adjointes, à solliciter les subventions auprès du Département du Puy De Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à consulter les entreprises.

4. Renouvellement du CDD de Madame TIXIER Patricia :

Accord, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, pour renouveler le contrat à durée déterminée avec Madame TIXIER Patricia, pour un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10/35^{ème}), à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une durée d'un an. Ses fonctions consisteront à l'entretien des locaux communaux et à la surveillance de la garderie périscolaire.

5. Renouvellement du CDD de Madame CHARDONNET Nathalie :

Accord, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, pour renouveler le contrat à durée déterminée de Madame CHARDONNET Nathalie, à raison de 16 heures hebdomadaires, au secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de six mois.

6. Adoption d'une motion s'opposant au projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et des trésoreries :

Le conseil municipal approuve, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux du Puy De Dôme.

7. Facturation des copies couleurs aux associations communales :

Le conseil municipal, par 8 voix pur, 0 voix contre et 0 abstention, a décidé, vu le prix élevé de l'impression en couleurs, de facturer les impressions couleurs à 0,10 € la feuille A4 et 0,20 € la feuille A3 au-delà de 200 pages imprimées par an et par association communale (facturation au prix de revient payé par la Commune). Le compte des impressions pour chaque association sera tenu par le secrétariat de Mairie **à partir du 1^{er} janvier 2020**, et le montant dû par chaque association sera déduit de la subvention votée par le conseil municipal pour l'exercice comptable de l'année suivante.

8. Souhaits en matière de travaux de voirie pour 2020 :

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil municipal souhaite pour 2020 la réfection de la Rue Traversière aux Chanôts (après les travaux d'assainissement) ainsi que la réalisation d'un bicouche Chemin de l'Etang. Il est précisé que ces travaux de voirie sont de la compétence de la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge et peuvent bénéficier de subventions du Département (FIC) et de l'Etat (DETR).

9. QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du passage sur les chemins communaux d'une randonnée entre Queuille et Châteauneuf-Les-Bains le 20 octobre 2019.

B/ Il indique également que les propriétaires des parcelles cadastrées C 204 et C 205 au lieu-dit « Les Chanôts » souhaiteraient vendre à la Commune ces 2 parcelles situées en zone Up du PLU. Après discussion, le conseil municipal n'est pas intéressé.

C/ Il indique aussi qu'Auvergne Habitat, bailleur social qui est propriétaire des logements locatifs Place du Marcha, souhaite rétrocéder la place à la Commune. Un courrier en lettre recommandée lui sera adressé afin qu'un diagnostic des réseaux existants d'eaux pluviales et d'eaux usées soit réalisé, ainsi qu'un état des lieux de surface, avant rétrocession à la Commune.

D/ Il informe également l'assemblée municipale de l'organisation par l'Amicale des Motards de Queuille d'une Course sur Prairie le 24 novembre 2019. Un avis favorable à cette manifestation est donné.

E/ Il précise que le bornage du terrain communal dont Madame BERNARD et Monsieur NONY se sont portés acquéreurs au lieu-dit « Le Marcha » a été réalisé le 20/09/2019.

F/ Monsieur BORDET Florent, 2^{ème} Adjoint au Maire, fait le point sur les visites des logements communaux à relouer. Une famille avec 2 enfants pourrait devenir locataire au 01/12/2019 au 12 Avenue du Méandre, et une autre famille avec également 2 jeunes enfants pourrait devenir locataire à partir du 13/12/2019 (après le départ des locataires actuels prévu au 12/12/2019).

G/ Il est décidé, comme les années précédentes, d'organiser la Cérémonie Commémorative de l'Armistice de 1918 le lundi 11 novembre à 10 heures 30, en présence des sapeurs-pompiers, avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts et vin d'honneur à la salle polyvalente. Tous les administrés de la Commune sont cordialement invités à cette manifestation citoyenne.

H/ Monsieur BOUTHET Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire, indique que le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge, auquel la Commune est adhérente, prend la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} mars 2020, en plus de la compétence Eau Potable. Dans le but d'avoir une seule facturation regroupant l'eau et l'assainissement, il conviendra de dénoncer la convention de facturation de la surtaxe d'assainissement en vigueur actuellement entre la Commune et la SEMERAP. Une lettre recommandée sera envoyée avant le 31/10/2019 au Président de la SEMERAP.

I/ Une réunion d'information initiée par ENEDIS à l'intention des élus municipaux est prévue le mardi 29/10/2019 à 18h30 en Mairie, ceci afin d'apporter les informations relatives à l'installation des compteurs Linky sur la Commune, qui va avoir lieu avant la fin de l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Maire,

Yannick MASSON



